

# **[TRIBUNE du 2 septembre 2026]**

## **Rendre l'école inclusive pour tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap**



**Depuis le 26 avril 2023, date de la publication de notre 1ère tribune, les avancées n'ont pas été à la hauteur des enjeux. La Conférence nationale du Handicap se tiendra le 4 septembre 2026. Elle doit aboutir à l'annonce de nouveaux engagements pour l'école inclusive. Pour la CFDT, c'est en mettant au centre l'intérêt des enfants que des solutions pérennes peuvent émerger pour enfin rendre les parcours scolaires inclusifs. Il est urgent d'associer l'ensemble des travailleur.euses impliqué.es en proximité à la construction d'un plan interministériel.**

Dans le milieu éducatif, beaucoup d'équipes professionnelles dans les écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur rencontrent des difficultés. L'hétérogénéité des élèves et la démultiplication des suivis individualisés sans moyens suffisants fragilisent la scolarité de toutes et tous et exposent les personnels à des risques psychosociaux et de la souffrance au travail.

Les personnels se retrouvent trop souvent seul.e.s, démuni.e.s face à des situations complexes sans un apport de compétences professionnelles complémentaires. Alors même que 2 000 postes supplémentaires d'AESH ont été créés en 2025, le nombre d'élèves disposant d'une notification pour un accompagnement humain mais restant sans AESH est passé de 36 000 en 2024 à 50 000 en 2025. Faute de moyens suffisants, les situations de handicap restent mal prises en compte et l'inclusion recherchée reste une exclusion pour un trop grand nombre d'élèves.

Dans le secteur médico-social, la politique d'inclusion scolaire est menée sans concertation avec les professionnel.les et leurs représentant.e.s, sans interroger les impacts sur leur pratique professionnelle, leurs conditions d'exercice, le sens même de leur travail. Politique menée à coût constant, dans un contexte de pénurie de professionnel.les, qui se fait au détriment du temps utile éducatif. Politique menée en silo, alors même que la désinstitutionnalisation devait faire tomber les murs pour une plus grande ouverture sur la société.

Pour la CFDT, il faut en finir avec les mesures ponctuelles sans objectif clair et proposer un plan ambitieux à la hauteur des enjeux de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Nous demandons l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan interministériel pour l'inclusion scolaire en collaboration avec les collectivités territoriales, en laissant toute sa place au dialogue social.

Pour la CFDT, cela doit passer par :

- Des partenariats territoriaux entre l'ensemble des acteurs intervenants dans le parcours de l'enfant accompagné doivent favoriser une inclusion scolaire au plus près de son lieu de vie ;
- L'intervention en milieu scolaire et la collaboration des professionnel.les du champ médico-social ou éducatif pour répondre aux besoins thérapeutiques, sociaux, éducatifs des élèves. Cela passe par le développement des partenariats en équipe pluriprofessionnelle allant au-delà du champ de l'Éducation nationale ;
- Des temps et des espaces de dialogue professionnel institutionnalisés et reconnus entre les partenaires pour échanger, dialoguer et co-construire l'inclusion au plus près des besoins des élèves, en collaboration avec leurs familles ;
- Des espaces adaptés dans les écoles et les établissements scolaires pour répondre à l'ensemble des besoins, temporaires ou permanents ;
- Des effectifs de classe adaptés aux besoins des enfants et des jeunes en situation de handicap, ainsi que des personnels suffisamment nombreux, formés et qualifiés pour les accompagner à tous les niveaux. Cela passe par une meilleure valorisation et reconnaissance de l'ensemble des métiers nécessaires ;
- La mise en place de temps de formation communs et croisés réunissant ensemble enseignants, AESH, travailleurs sociaux et professionnels de santé, pour construire une culture partagée de l'accompagnement ;
- Dans l'Éducation Nationale, une formation pédagogique solide et, tout au long de la carrière, aux enjeux de l'inclusion et à la conception universelle des apprentissages. Il faudra adapter les programmes en ce sens ;
- Un statut de fonctionnaire pour les AESH et des avancées rapides en termes de revalorisation et une amélioration des conditions de travail et de formations initiale et continue ;
- L'accélération du traitement des procédures d'alerte instruites pour ne plus laisser les personnels sans réponse de la part de l'employeur ;
- Une orientation des élèves tenant compte de leur handicap et de leurs habiletés et pas seulement de leurs résultats scolaires. A ce titre, l'orientation en voie professionnelle ne peut être la seule voie proposée ;

- Une véritable adaptation des établissements post-bac pour garantir la continuité des parcours et éviter les ruptures brutales après le lycée ;
- Une amélioration significative des transports adaptés pour les élèves. L'ambition d'une société inclusive ne s'arrête pas aux portes de la classe.
- Une amélioration du statut de proche aidant des enfants accompagnés, passant par des aménagements du temps de travail plus larges avec une prise en charge des cotisations sociales par les employeurs et une revalorisation nette des allocations qui leur sont destinées.

Nous le réaffirmons avec force : l'École est un droit pour tous les enfants. C'est le fondement de la Loi du 11 février 2005. Aucune discrimination liée au handicap ne peut être tolérée. La réponse aux besoins de l'enfant doit rester le cœur de la politique d'inclusion scolaire. Il ne s'agit plus d'adapter la réponse de la société en fonction des moyens présents. Il s'agit désormais, collectivement, de nous doter les moyens nécessaires à la réalisation de l'ambition d'une société inclusive, juste et solidaire, respectueuse des personnes et reconnaissante de ceux qui les accompagnent.

#### Signataires

- Isabelle Mercier, secrétaire nationale confédérale CFDT,
- Laure Revel, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques,
- Lætitia Aresu, secrétaire générale de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques,
- Evelyne Rescanières, secrétaire générale de la CFDT Santé-Sociaux,
- Valérie Ginet, secrétaire générale de la FEP-CFDT,
- Marie Mennella, secrétaire générale d'Interco-CFDT